

Projet Procès-Verbal
Réunion du CSE d’Etablissement IFAC
Du jeudi 8 septembre 2022

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Samira KHALLAF,

Élu(e)s titulaires :

Présents :

Edina	LOPES	SUD	Collège 1	Bussy	
Nathalie	MADEIRA CAIADO	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville	
Anthony	LESAGE	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville	
Mohamed	FAKHRI	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville	
Nour-Eddine	OUIS	SUD	Collège 1	Bussy	*Sup KHADRE ELBAS Loic
Nassim	TABTI	CGT-USPAOC	Collège 2	Aulnay	
Abdelmajid	BENAMAR	SUD	Collège 2	Bussy	
Amandine	GUELFOUT	SUD	Collège 2	Bussy	
Gladys	PRECHEUR	SUD	Collège 1	Bussy	*Sup CLOSIER Emilie
Aurélien	CARITE	CGT-USPAOC	Collège 1		*Sup KONTE Aïssé
N’Gnouma	SAMASSA	CGT-USPAOC	Collège 2	Aulnay	
Valentin	DUGELAY	ICLD	Collège 2	Marseille	
Sylvain	LANDAU	CFDT-SNAPAC	Collège 3	Sartrouville	
Yann	BOICHIN	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville	
Yanisse	KLABI	CGT-USPAOC	Collège 1	Aulnay	
Thibault	CHEVRONNET	CFDT-SNAPAC	Collège 3		*Sup MARTELLI Sylvie
Mounia	EL KADI	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Marseille	

Délégués syndicaux de UES

- **Mohamed FAKHRI**, SNAPAC-CFDT
- **Nathalie MADEIRA**, USPAOC-CGT
- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT

Délégués syndicaux IFAC

- **ZETOUN Maurice**, SUD

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Présidence :

Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Christine	LORET	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Sartrouville
Aïssé	KONTE	CGT-USPAOC	Collège 1	Aulnay
Emilie	CLOSIER	SUD	Collège 1	Bussy
Gaelle	PROST	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Rhône
Yacine	MILAUDI	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Nord
Sylvie	MARTELLI	CFDT-SNAPAC	Collège 3	Marseille
Amira	CHACHA	SNAPAC-CFDT	Collège 1	Sartrouville
Yves	BURIDANT	SNAPAC-CFDT	Collège 1	Nord

Mickael FLAMENT SNAPAC-CFDT Collège 1 Sartrouville
Loïc KHADRE ELBAS SUD Collège 1

Délégués syndicaux de Ifac

- Loïc KHADRE ELBAS, SUD
- Thierry YORO, SUD

ORDRE DU JOUR CSE ETABLISSEMENT IFAC 08 septembre 2022

POINT 1 – Validation :

- a) PV du 04/07/2022

PONT 2 - Fonctionnement du CSE e ifac :

- a) Mouvements des IRP
- b) Logiciel de gestion des heures de délégations de IRP
- c) Charte économique CSE e « **groupe de travail sur le sujet** »
- d) Les conventions de rétrocession des dotations employeur « **ouvre sociale et fonctionnement** »
- e) Formation obligatoire des membres du CSE
- f) Représentants (es) de proximités « **rôles et moyens** »
- g) R.I « **Règlement intérieur du CSE e** »
- h) Communications CSE e « **groupe du travail, internet, affichages, locale Syndical/ CSE e ...** »
- i) Expert-comptable

POINT 3 – Rapports des commissions :

POINT 4 - Consultations du CSE e « CSSCT » :

- a) Suivi des dossiers inaptitudes
- b) Le niveau de la culture de sécurité au travail dans notre entreprise ifac « **objectif : réduire les fréquences et les gravités des accidents au travail** »
- c) Le droit de retrait dans le cadre de nos missions à l'ifac

POINT 5 – Actualités mensuelles :

- a) Les marchés entrants/sortants 2022
- b) Relations sociales avec les IRP des marchés entrant « **Invitations des IRP** »

POINT 6 – Fonctionnement IFAC & Informations du CSE e :

- a) NAO « **agenda social pour 2022** »
- b) Accords d'entreprises « **mobilité douce et accord sénior** »
- c) Le pouvoir d'achat « **prime Macron** »
- d) Organisation des établissements de Marseille
- e) R I « **règlement intérieur des établissements de l'UES ifac et ifac 92** »

POINT 7 - Actions Sociales :

- a) Chèques- vacances 2022 « **bilan** »
- b) Helloce.fr « **bilan** »
- c) Actions sociales « **départs à la retraite** »
- d) Actions **collectives des établissements ifac 2022**

POINT 8 – Echanges informels

La séance est ouverte jeudi 8 septembre 2022 à 14h,
IFAC Siège - Salle MONTESSORI

POINT 1 – Validation :

- a) PV du 04/07/2022



Le PV est validé à l'unanimité des membres élus

PONT 2 - Fonctionnement du CSE e ifac :

- a) Mouvements des IRP

Départ de Gaëlle PROST – Elue titulaire – 2^{ème} collège – CFDT SNAPAC (Perte du marché de CRAPONNE (69) dont elle dépendait).

Djamel FERTAS (Sartrouville) – Elu suppléant – 2^{ème} collège – CFDT SNAPAC est désigné pour son remplacement.

- b) **Logiciel de gestion des heures de délégations de IRP**

En raison des congés l'employeur n'a pas encore donné sa validation pour finaliser la mise en place du logiciel. Sa mise en service initialement prévue à cette rentrée est repoussée au plus tard au mois de novembre.

Une présentation/formation sera faite auprès de élus et autres utilisateurs avant sa mise en service.

- c) **Charte économique CSE e « groupe de travail sur le sujet »**

Rappel de la mise en place des groupes de travail. Valentin DUGELAY se propose pour la mise en place d'équipes Teams.

Explication du fonctionnement de base et vérification des listes de groupes de travail :

Groupe de travail « Charte économique » :

Mohamed FAKHRI (Secrétaire) – Abdelmajid BENAMAR (Trésorier)- Nathalie MADEIRA (Trésorier Adjoint) - Sylvain LANDAU (Trésorier CSE central) – Laurent BARTOS (Secrétaire CSE Central) – Nassim TABTI – Yanisse KLABI – Valentin DUGELAY – Anthony LESAGE.

Groupe de travail « Communication » :

Amandine GUELFOUT – Emilie CLOSIER (suppléante) – Gladys PRECHEUR - N'Gouma SAMASSA – Anthony LESAGE – Valentin DUGELAY – Maurice ZETOUN – Nour-Eddine OUIS – Yacine MILOUDI – Sandrine MEUNIER.

- d) **Les conventions de rétrocession des dotations employeur « ouvre sociale et fonctionnement »**

Pour faire suite au PV du 9 juin 2022 et notamment au compte rendu financier établi par **Sylvain LANDAU – Trésorier du CSE central** qui annonçait à l'instance que l'enveloppe de subvention de fonctionnement prévue dans la convention de 1,7% est insuffisante pour couvrir les frais.

La rédaction de la convention de rétrocession a été modifiée après accord des deux instances :
Le trésorier du Cse central établira annuellement un budget prévisionnel proratisé aux nombres des salariés des deux CSE, qui sera régulé l'année suivante. (La convention est en cours de signature par les membres des bureaux des deux CSE).

e) Formation obligatoire des membres du CSE

- + Les dates des sessions Ile de France ont été confirmées à l'organisme (cf PV du 4 juillet 2022).
- + La session de formation prévue à Marseille est toujours en cours de validation, en raison d'un problème de locaux. Valentin DUGELAY et Caroline GRUET confirmeront prochainement la date et lieu de la session.

f) Représentants (es) de proximités « rôles et moyens »

- + **Didier SINTES le Président**, a envoyé à l'ensemble des représentants de proximité désignés le « rôle et les missions du représentant de proximité », ainsi qu'aux managers concernés accompagné de la fiche signalétique du CSE. E ifac.
- + **Valentin DUGELAY** annonce à l'instance qu'aucun salarié de **Digne-les-Bains** ne souhaite (pour le moment) se proposer « représentant de proximité », préférant s'investir sur leur récente intégration au sein de l'ifac.
- + **Laurent BARTOS** demande au Président et à l'ensemble des membres du CSE la nomination d'un représentant de Proximité en remplacement de Gaele PROST => Valentin DUGELAY propose de lancer une demande de candidature à Saint Gilles près de Craponne.

⇒ **Rappel : les Représentants de proximité désignés ainsi que tous les membres suppléants élus (Représentant de Proximité par défaut) bénéficient d'un crédit d'heures mensuel de délégation de 5 heures.**

g) R.I « Règlement intérieur du CSE e »

Didier SINTES le Président, demande à l'instance de réfléchir sur la possibilité de modifier le rythme des réunions en présentiel et/ou en distanciel, au vu des difficultés d'organisation rencontrées. Plusieurs pistes sont évoquées : Réunion en province, privilégier le nombre de réunion en distanciel...

⇒ **Point ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

h) Communications CSE e « groupe du travail, internet, affichages, locale Syndical/ CSE e ... »

Voir ci-dessus POINT 2 – c) Charte économique CSE e « groupe de travail sur le sujet »

i) Expert-comptable

En attente du retour de l'Expert-comptable.

POINT 3 – Rapports des commissions :

Pas de commissions depuis la dernière réunion CSEe.

POINT 4 - Consultations du CSE e « CSSCT » :

a) Suivi des dossiers inaptitudes

L'employeur informe l'instance que deux salariés vont quitter l'ifac pour donner suite à l'avis d'inaptitude sans reclassement par la médecine du travail.

Abdelmajid BENAMAR ayant pris contact avec l'un des salariés concernés, relève et alerte l'instance et le Président à ce jour n'a pas de dossiers « d'inaptitude » résultent souvent de problèmes de management.

██████████ – Animatrice à Bussy depuis septembre 2019 en arrêt maladie depuis le 10/02/2020 a été déclarée inapte au poste d'animatrice avec possibilité de reclassement dans un emploi administratif à temps partiel sur un site ou 100% en télétravail (formation Bac Secrétariat) le 28/07/2022.

L'employeur à ce jour n'a pas de poste administratif a proposé à ██████████ proche de son domicile contenu des contraintes imposée par la médecine du travail.

L'employeur demande au CSE Ifac l'autorisation de procéder à la rupture du contrat de travail de la salariée.

La salariée souhaite être libérée de ses engagements contractuels avec l'ifac.

⇒ **Le CSEe ifac émet un avis favorable à la rupture du contrat de travail de la salariée. (1 avis défavorable ; 2 absentions ; avis favorables)**

b) Le niveau de la culture de sécurité au travail dans notre entreprise ifac « objectif : réduire les fréquences et les gravités des accidents au travail »

Mohamed FAKHRI demande au Président quels sont les moyens mis en place par l'employeur pour analyser l'état de santé morale et physique des salariés au sein de l'association :

⇒ La commission CSST travaille sur le sujet, un questionnaire de satisfaction va être adressé prochainement à l'ensemble des collaborateurs [150 questions posées sur la base de travaux de deux grands psychologues qui permettra de cartographier l'état d'esprit des salariés - MALAKOFF HUMANIS est associé au projet] - Echéance : envoi du questionnaire courant du 1^{er} trimestre 2023

⇒ DUERP : 2 Journées dédiées à la sécurité les 20 et 21 septembre prochains (a pour but : la définition des risques - puis la mise en place de plans d'action d'amélioration des risques - puis hiérarchisation des risques pour y remédier à l'échelle d'un plan national). Didier SINTES indique que cela sera inclus au plan de formation

c) Le droit de retrait dans le cadre de nos missions à l'ifac

Didier SINTES informe l'instance que le droit de retrait est une notion en droit complexe à mettre en œuvre, en effet selon le code du travail le salarié qui estime que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé peut exercer son droit de retrait.

L'employeur doit se positionner :

- S'il estime que les raisons ne sont pas légitimes, il peut demander au salarié de reprendre son poste de travail et ce dernier peut être exposé à des sanctions.
- Si l'employeur estime que les raisons sont légitimes, il doit tout mettre en œuvre pour rassurer son salarié avant de lui demander de reprendre son poste de travail. Dans ce cas le salarié bénéficie du maintien de salaire.

Les membres du CSE alertent l'employeur que les difficultés de recrutement sur l'ensemble des structures Ifac associées à l'augmentation des effectifs (non prévues), entraînent un taux d'encadrement en sous-effectif, les animateurs se sentent en danger.

POINT 5 – Actualités mensuelles :

a) Les marchés entrants/sortants 2022

- **Les marchés sortants :**
 - ⇒ Perte du marché de Craponne
- **Les marchés entrants :**
 - ⇒ Marché entrant près de Toulouse – Région Sud-Ouest à Pibrac = 4 salariés sur temps Pétiscolaire
 - ⇒ Intégration d'un Espace jeune – Paris 17
 - ⇒ Intégration du transfert du marché de Suresnes = Globalement les activités de Suresnes ont été reconduites - Pas de perte d'emploi certains anciens collaborateurs ont été repris par la municipalité - Reste une situation en suspend pour un salarié.

Marchés entrants sur PACA :

- ⇒ AURIOL sur Marseille (13) – DSP Accueil de loisirs ; Extrascolaire – 2 permanents
- ⇒ CADOVILLE (13) – 1 Accueil de loisirs/Pétiscolaire matin soir/Pause méridienne
- ⇒ PLAN-DE-LA-TOUR (Var) – Accueil de loisirs/Pétiscolaire/Extrascolaire ALSH/Pause méridienne – 2 permanents et CEE
- ⇒ SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (13) Extrascolaire depuis le 1^{er} juillet ; accueil de loisirs/Pétiscolaire depuis le 1/09/2022 – 4 permanents.
- ⇒ ROQUEFORT-LES-PINS (06) – Extrascolaire/Pétiscolaire – 10 permanents
- ⇒ NIMES – 1 Crèche
- ⇒ PIA (66) – Centre de loisirs/Pétiscolaire/Extrascolaire- 10 permanents
- ⇒ MAUSSANE LES ALPINES (13)

b) Relations sociales avec les IRP des marchés entrant « Invitations des IRP »

Pas de représentation du personnel sur l'ensemble des nouveaux marchés.

POINT 6 – Fonctionnement IFAC & Informations du CSE :

a) NAO « agenda social pour 2022 »

Les délégués syndicaux et l'employeur n'ayant pas trouvé d'accord sur le point modulation du temps de travail, une prochaine réunion est programmée le 26/09/2022.

b) Accords d'entreprises « mobilité douce et accord sénior »

Mobilité douce : Didier SINTES propose aux délégués syndicaux une réunion le 03/10/2022.

Accord Sénior : Didier SINTES propose aux délégués syndicaux une réunion le 10/10/2022.

c) Le pouvoir d'achat « prime Macron »

Didier SINTES confirme qu'une prime dite « Prime Macron » sera versée, elle sera proratisée :

- ETP de 0 à 50 : 50 €
- ETP de 51 à 80 = 80 €
- ETP > 81 = 100 €

Période de versement estimée à octobre 2022.

- d) **Organisation des établissements de Marseille**
Présentation de la réorganisation des bureaux dans les locaux de Marseille.
- e) **RI « règlement intérieur des établissements de l'UES ifac et ifac 92 »**
Présentation par Didier SINTES du projet de règlement intérieur - Actualisation du document
Le nouveau règlement sera soumis au vote du CSE Central lors de son prochain rassemblement.

POINT 7 - Actions Sociales :

a) **Chèques- vacances 2022 « bilan »**

Anthony LESAGE demande au secrétaire et trésorier du CSE central un bilan sur l'action **ANCV 2021 et 2022**.

Sylvain LANDAU (trésorier de Cse central) informe l'instance qu'il est toujours en attente de retour des feuilles d'épargne 2022 sur un grand nombre de territoires, il n'est donc pas en mesure d'établir un bilan et de chiffrer les chèques vacances non distribués.

⇒ Pour ANCV 2021, Sylvain LANDAU a eu que très peu de retour de feuilles d'épargne => bilan impossible en l'état.

⇒ Anthony LESAGE demande au secrétaire et trésorier du CSE central de relancer les établissements pour un rapide retour des listes, afin de pouvoir établir le bilan ANCV 2021 & 2022.

⇒ Le CSEe ifac demande au CSE central le rajout d'un critère sur les conditions d'obtention des chèques vacances => Le salarié ne doit pas être en abandon de poste au moment de la distribution des chèques ANCV.

b) **Helloce.fr « bilan »**

Le contrat arrive à échéance le 11 novembre 2022, avec tacite reconduction au 11 octobre 2022 – Sylvain LANDAU a obtenu un délai supplémentaire au 18 octobre (prochaine réunion CSE central). Il propose une augmentation du nombre de bénéficiaires avec une validité de contrat sur 4 ans ; ce qui permet au CSE de réduire considérablement le budget HelloCse.

Il rappelle qu'à ce jour tous les salariés possèdent un chèque cadeau « culture » de 20 € sur leur compte.

Sylvain LANDAU demande aux membres du CSEe ifac de prendre connaissance des nouvelles offres d'HelloCSE via son email du 08/09/2022 (augmentation du nombre de prestataires et possibilité de re matérialisation des chèques cadeaux), et propose d'utiliser également la plateforme HelloCse pour l'action de Noël.

c) **Actions sociales « départs à la retraite »**

Le CSE central a validé la proposition du CSEe ifac lors de la dernière réunion :

- ✚ Attribution d'un chèque événement de 140 € pour le salarié en départ à la retraite
- ✚ Maintien d'HelloCSE un an à partir du jour du départ à la retraite de la-le collaboratrice-teur
Reprise rétroactive au 1^{er}/03/2022 (date de prise de sa retraite).

d) **Actions collectives des établissements ifac 2022**

Sylvain LANDAU transmettra l'estimation de la dotation lors du prochain CSE central

POINT 8 – Echanges informels

Anthony LESAGE alerte Didier SINTES sur le manque d'effectif des équipes sur le terrain, Didier SINTES s'engage à venir sur le terrain.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 18h40.</p>

A Asnières, le 8 septembre 2022.

Le Président du CSEe ifac
Didier SINTES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. SINTES', written over the printed name.

Le Secrétaire du CSEe ifac
Mohamed FAKHRI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. FAKHRI', written over the printed name.